



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 AOÛT 2024 A 17H30
EN LA MAIRIE

Le treize août deux mille vingt-quatre à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, MAFFEI Pascal, PAONE Nathalie, POUSSIN Patrick, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Jean Paul), BURAVAND Julien (pouvoir donné à MAFFEI Pascal), SOLINAS Alexandra (pouvoir donné à DURBESSON Audrey)

Absents : FABRE Patrice, BRISENO Laetitia, TEISSEDRE Christine

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

I - Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II - Compte-rendu des décisions municipales prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°87/2024 - Décision n° 1 concernant des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité

N°88/2024 - Travaux d'urgence pour la préservation des décors Chapelle Saint-Marcellin – Naos Etudes

N°89/2024 - Achat et mise en place d'un système de vidéosurveillance sur le site des arènes.

N°90/2024 - Reprise de la piste d'accès au nouveau cimetière. Il s'agit de réajuster cette piste, après une année d'existence. Des soucis dus au ruissellement et ravinage seront ainsi éliminés.

III - Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » - Attribution du lot 1 désamiantage - Marché N° 2024-04 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 25/06/2024 sur la plateforme www.marches-publics.info, et fixant au 22 juillet 2024 à 12h la date limite de réception des offres, la Commune a engagé une consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » comprenant 11 lots.

M. le Maire propose d'attribuer le lot 1 – désamiantage en priorité compte tenu des délais d'instruction de la procédure de désamiantage par les services de l'Etat.

7 offres ont été reçues dans les délais. Celles-ci ont été ouvertes et remises le 22 juillet 2024 au maître d'œuvre, M. Marestein, et le bureau d'étude MBI..

Après négociation et après analyse des offres correspondant aux critères demandés et concernant le lot 1, réalisée par le maître d'œuvre de l'opération, et le bureau d'études MBI, après avis de la commission MAPA réunie le 12 août 2024, la maîtrise d'ouvrage a présenté le rapport d'analyse, et propose de désigner attributaire :

Numéro et Nom du lot	Entreprise retenue	TOTAL	
		HT	TTC
LOT 1 Désamiantage	ISOLEA-13150 TARASCON	5 028.73 €	6 034.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire,
Après avoir pris connaissance des pièces du marché, et en avoir délibéré
A l'unanimité

DESIGNE comme attributaire du lot 1 désamiantage concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise ISOLEA Avenue des artisans ZA du Roubian 13150 TARASCON.

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignées ci-dessus., pour un montant de 5 028.73 € HT, soit 6 037.48 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'officialisation de ce marché et à notifier l'ordre de service à l'entreprise pour le commencement des travaux.

IV - Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Saint Christophe » - Attribution du lot 1 désamiantage - Marché N° 2024-03 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 25/06/2024 sur la plateforme www.marches-publics.info, et fixant au 22 juillet 2024 à 12h la date limite de réception des offres, la Commune a engagé une consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Saint Christophe » comprenant 10 lots.

M. le Maire propose d'attribuer le lot 1 – désamiantage en priorité compte tenu des délais d'instruction de la procédure de désamiantage par les services de l'Etat.

6 offres ont été reçues dans les délais. Celles-ci ont été ouvertes et remises le 22 juillet 2024 au maître d'œuvre, M. Marestein, et le bureau d'étude MBI.

Après négociation et après analyse des offres correspondant aux critères demandés et concernant le lot 1 désamiantage, réalisée par le maître d'œuvre de l'opération, et le bureau d'études MBI, après avis de la commission MAPA réunie le 12 août 2024, la maîtrise d'ouvrage a présenté le rapport d'analyse, et propose de désigner attributaire :

Numéro et nom du lot	Entreprise retenue	TOTAL	
		HT	TTC
N° 1 - désamiantage	ISOLEA-13150 TARASCON	17 048.31 €	20 457.97 €

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire,
Après avoir pris connaissance des pièces du marché, et en avoir délibéré
A l'unanimité

DESIGNE comme attributaire du marché pour le lot 1 – désamiantage des travaux de rénovation et extension du site « Saint Christophe » l'entreprise ISOLEA, avenue des artisans ZA du Roubian 13150 TARASCON.

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignées ci-dessus., pour un montant de 17 048.31 € HT, soit 20 457.97 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'officialisation de ce marché et à notifier l'ordre de service à l'entreprise pour le commencement des travaux.

V - Avenant 1 – Lot 6 Serrurerie – Ferronnerie et peinture – rénovation et extension des arènes communales :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 136/2023 du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 6 Serrurerie – Ferronnerie et peinture du marché de travaux de rénovation et extension des arènes communales à l'entreprise LA FERODE – pour un montant de travaux de 66 126 € HT.

M. le Maire expose que pour des raisons de sécurité, il convient de prendre un avenant suite aux observations du MOE et MOA pour le renforcement du garde-corps haut des gradins. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant s'élève à 2 970 € HT,
Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 69 096 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire,
Après avoir pris connaissance des pièces du marché, et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant 1 – lot 6 rénovation et extension des arènes communales avec l'entreprise LA FERODE, pour un montant de 2 970 € HT, soit 3 564 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

DIT que le nouveau montant global du marché s'élève à 69 096 € HT soit 82 915.20 € TTC
AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

VI Questions diverses :

Monsieur CATILLON présente un projet de mission de courtier ayant pour but de négocier les prêts et conditions nécessaires à la réalisation des logements au presbytère et à l'Espelido.

Cette mission fera l'objet d'une décision du Maire ;

Monsieur le Maire lit un courrier d'une infirmière envisageant de créer un cabinet en lieu et place de l'ancien bâtiment du kinésithérapeute, appartenant aujourd'hui à la commune, et nous demandant notre soutien.

Le projet de cabinet para médical d'aide à la personne serait composé de 2 infirmières libérales, et les prises de sang, les soins, voire des campagnes de vaccinations y seraient réalisés.

Ce projet pourrait aboutir dans une année, ce qui permettrait, le temps des travaux du presbytère soient réalisés, que ces locaux soient réservés au père SAVALLI pour le catéchisme et les archives de l'église, ainsi que pour L'escolo bourbounenco dou vesti de JO JOURDES.

M.FROISSART souligne l'intérêt de ce projet d'aide à la population, complétant ainsi les activités médicales et para médicales présentes aujourd'hui dans le village.

Le conseil municipal est favorable à l'accompagnement de ce projet, auprès de l'ARS, la CPAM, l'Ordre des infirmiers...

Dans le cadre de l'inauguration des arènes, Monsieur le Maire présente le carton d'invitation ainsi que l'affiche réalisés. Quelques retouches seront intégrées au projet final.

Il présente ensuite un « plan B » en cas de pluie ce 12 septembre.

Monsieur le Maire soulève un problème de propriété et d'accès entre le presbytère et Mme BRET.

Il explique que, selon un acte publié en 1972, la commune est propriétaire d'une bande de 1m sur une profondeur de la parcelle (environ 28m).

Madame BRET précise que lors de son achat, le notaire n'a pas signalé ce point.

D'autre part, l'accord du permis de construire n'a pas soulevé ce problème et ainsi son portail d'ouverture est accolé au presbytère, dans cette bande de 1m.

Or, pour la réalisation des logements, notre permis envisage un passage dans cette bande de 1m avec percement de 2 portes pour rejoindre la cour intérieure où seront posés les systèmes de chauffage, réaliser le ravalement du mur,...

Aussi, Monsieur le Maire demande à M.CATILLON et à M.FROISSART, de présenter leur proposition divergente, pour régler ce problème, puis, la solution retenue fera l'objet d'une rencontre avec Mme BRET.

Monsieur CATILLON souhaite que soient respectées les limites existantes depuis 1972 et donc la conservation par la commune de la propriété de cette bande. Mme BRET devra donc ainsi se séparer des bambous masquant le mur.

Monsieur FROISSART propose la vente de cette bande de 1m à Mme BRET, et de créer une servitude de passage et de tréfonds.

Après quelques questions et remarques, le conseil municipal vote, et à l'unanimité moins une voix (M.FROISSART), pour la conservation de cette bande de 1m dans le patrimoine communal.

Monsieur le Maire explique que durant ces travaux un plan de circulation sera établi (il est en cours) afin de limiter les risques et les nuisances que cela engendrera. De plus, un constat d'huissier sera commandé, pour garantir les droits des propriétaires riverains et de la commune.

Il informe de la bénédiction des arènes le 11 septembre à 19h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 30

Vu, le secrétaire

Jany FROISSART



Le Maire :

Jérémie BÉCCIU

